

Faire sa déclaration trimestrielle Rsa

8

caf.fr

Les fiches-formation

Tous les trois mois, les bénéficiaires du Rsa doivent déclarer leurs ressources. Cette démarche est bien entendu réalisable sur www.caf.fr !

Attention, si votre situation familiale ou professionnelle a changé, vous ne pouvez pas faire cette démarche en ligne.

1) Sur la page d'accueil du www.caf.fr, connectez-vous à « Mon compte » (voir fiche n°2)

The screenshot shows the homepage of the Caisse d'Allocations Familiales (CAF). At the top, there is a navigation bar with links like 'Partenaires / Bailleurs', 'Presse', 'Recrutement', etc. Below that, a banner reads 'Bienvenue sur le site des Allocations familiales'. The main content area features several sections: 'FIL INFO' with a statistic '6 millions de foyers bénéficient des aides au logement versées par les Caf', 'Ma Caf' with a 'Connaitre vos droits selon votre situation' button, 'Accès direct' with various service links, and 'Mon Compte' with a red arrow pointing to the right.

2) Une fois dans la rubrique « Mon Compte », dans la colonne de gauche, cliquez sur « Déclarez mes ressources trimestrielles Rsa ». Cette rubrique est accessible pendant les trois mois suivants le trimestre demandé pour votre déclaration.

The screenshot shows the 'Mon Compte' page. On the left sidebar, the link 'Déclarer mes ressources trimestrielles Rsa' is highlighted with a red arrow. The main content area is divided into three sections: 'Ma situation', 'Mes paiements', and 'Mes dernières démarches en ligne'. The 'Ma situation' section contains several dropdown menus and checkboxes for declaring family and financial information.

Un récapitulatif de votre situation familiale vous est présenté. Si celle-ci a changé, vous ne pourrez pas effectuer votre déclaration trimestrielle en ligne. Il vous faut remplir le formulaire papier ; pour cela, rendez-vous dans un accueil CAF.

The screenshot shows the 'Déclaration trimestrielle RSA' form. It contains the following information:
Avant de compléter votre déclaration, vérifiez votre situation familiale ci-dessous :
Vous : Madame [Nom] Né(e) le 02/11/1968
Votre conjoint (e), concubin (e) ou pacsé (e) : Monsieur [Nom] Né(e) le 19/09/1963
Vos enfant(s) ou autres(s) personne(s) :
[Nom] Né(e) le 03/09/1992
[Nom] Né(e) le 07/07/1995
***Votre situation a-t-elle changé ?** (highlighted with a red arrow)
 Oui
 Non
Buttons: Quitter, Continuer

Puis, un récapitulatif de votre situation professionnelle vous est présenté. Que celle-ci ait changé ou non, vous pouvez continuer votre déclaration trimestrielle en ligne.

Déclarez les ressources perçues lors des trois derniers mois. Selon votre situation, déclarez aussi les ressources de votre conjoint-e et de vos enfants de plus de 14ans.

A chaque étape, cliquez sur «Continuer».

Déclaration trimestrielle RSA

Quelles sont les ressources pour les 3 mois indiqués :

Madame

Né(e) le 02/11/1968

N'indiquez pas les prestations familiales versées par la Caf ou la Cmsa, la prime de retour à l'emploi, l'aide personnalisée de retour à l'emploi. Indiquez les ressources réellement reçues chaque mois (par exemple pour le mois de mars vous devez déclarer le montant de la pension alimentaire reçue en mars et le salaire net de février payé début mars). **Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès du service des impôts.** Déclarez les revenus perçus à l'étranger même non imposable en France.

	Juillet 2012	Août 2012	Septembre 2012
Salaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités de chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Si vous n'avez aucune ressource à déclarer, il vous suffit de cocher la case «Aucune ressource»

Horaires d'activité (Rsta)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités et secours financiers Réguliers	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Autres ressources	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

A la fin de la procédure, un récapitulatif de votre télédéclaration vous est présenté. Cliquez sur «Valider» : votre déclaration est directement transmise à votre Caf. Vous avez alors la possibilité d'imprimer cette page, afin de garder une trace écrite de votre démarche.

Argent pièce	0 €		
Local non loué	0 €	0 €	0 €
Terrain non loué	0 €	0 €	0 €

Pour modifier, les informations saisies, cliquez sur le libellé de la rubrique correspondante
 Pour transmettre votre déclaration, cliquez sur le bouton « Valider »

Abandonner Valider ←

Une fois votre demande traitée, un message s'affiche sur la page d'accueil de votre espace personnel sur www.caf.fr pour vous avertir que vos ressources ont bien été prises en compte par nos services.